

1 0 9 6 9

IMPORTANT

Apposer un X sur le mot qui s'applique à cette municipalité ou ce territoire

1. LIEU DU MARIAGE	Comté municipal	Nicolet	Nom officiel de la municipalité civile ou du canton	Nicolet	Cité	
	Rue				Ville	X
	Lieu de la célébration (Église ou maison privée)	Nicolet paroisse St-J. B. G.			Village	
					Paroisse	
					Canton	

ÉPOUX				ÉPOUSE			
2. Avant mariage	Province	Comté	Municipalité	13. Avant mariage	Province	Comté	Municipalité
	Qui	Nicolet	Nicolet		Q	Nicolet	Nicolet
	Rue	No			Rue	No	
Après mariage	Province	Comté	Municipalité	Après mariage	Province	Comté	Municipalité
	Qui	Nicolet	Nicolet		Qui	Nicolet	Nicolet
	Rue	No			Rue	No	

3. PRÉMIER	14. DEUXIÈME
(Surnom ou nom de famille)	(Surnom ou nom de famille)
Alan	Suzanne Suzanne
(Tout nom ou noms de baptême)	(Tout nom ou noms de baptême)
4. Imprimeur	15. Employé de Banque
(Métier, profession ou genre de travail)	(Métier, profession ou genre de travail)
(Industrie ou commerce ou employé)	(Industrie ou commerce ou employé)

5. Célibataire	ÉTAT CONJUGAL (Célibataire, veuf(ve) ou divorcé(e))	16. Célibataire
6. Âge au dernier anniversaire	7. Date de naissance	17. Âge au dernier anniversaire
26 ans	17 juillet 1943	19 ans
(ans)	(jour) (nom du mois) (année)	(ans)
		18. Date de naissance
		14 mai 1944
		(jour) (nom du mois) (année)

8. Cath.	RELIGION	19. Cath.
9. Can-f	10. Origine raciale	20. Can
Can-f	Can-f	21. Origine raciale
11. P. Qui	LIEU DE NAISSANCE (Époux et épouse)	P. de Qui
12. P. Qui	LIEU DE NAISSANCE (des pères)	P. de Qui

24. Date du mariage	25. Licence ou bans
28 septembre 1963	Bans
(jour) (nom du mois) (année)	

26. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DE CE MARIAGE	a) Nom de la paroisse ou église	Nicolet	27. Signature du ministre du culte chargé du registre de l'état civil sur lequel ce mariage est inscrit.
	b) Municipalité civile de		
	c) Comté municipal de		28. Signature du ministre du culte officiant (si différent).
	d) Date de l'enregistrement	28 sept. 1963	

126367

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

ÉCRIRE LISIÈREMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT

Chaque information doit être donnée minutieusement.
Cette formule placée dans une enveloppe sur laquelle est imprimé "Statistique fédérale - Franco, Pénalité, Échelle de la Pénalité - \$50", et car-
tonnement adressé au Directeur de la Pénalité, 100, rue St-Jacques, Montréal.
Le citoyen néé ou né dans ce territoire ou Canada, est désigné sous ce terme toute personne née au Canada qui subséquemment n'a pas acquis d'autre nationalité.
L'ORIGINE RACIALE sera indiquée en disant à quel peuple la personne appartient, du quelle, par ex. racc, soit Anglois, Irlandais, Écossais, Français, Allemand, Russe, Ukrainien (Ruthène), etc. On ne doit pas se servir des mots "Canadien" ou "Américain" car ils expriment la citoyenneté, mais ne désignent ni une race, ni un peuple.